



# CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
de la séance du 7 octobre 2025  
sous la présidence de M. Dominique GLUR

**Objet : préavis de la Municipalité relatif à l'adaptation des montants de rétribution et à l'instauration d'un régime de prévoyance professionnelle équitable pour les membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031**

Vu le préavis municipal No 58/2025 du 1<sup>er</sup> septembre 2025,

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

~~Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,~~

Pris connaissance du rapport de la Commission des finances,

Le Président, après débat, clôt la discussion et passe au vote.

Le bulletin secret n'a pas été demandé. C'est à main levée que le préavis mentionné en titre a été accepté par les Conseillères et Conseillers présents.

Il y a eu 0 avis contraires et 2 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville a décidé

1. de fixer, pour la durée de la législature 2026-2031, les traitements, vacations et indemnités comme suit :

o Syndic :	fixe annuel	CHF	24'000.00
o Municipal	fixe annuel	CHF	18'000.00
o Vacances	horaire	CHF	40.00
o Indemnité informatique :	fixe annuel	CHF	500.00
o Frais fixes :	fixe annuel	CHF	300.00
2. d'autoriser, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026, les membres de la Municipalité qui le désirent et remplissent les conditions légales et réglementaires y relatives, à s'affilier facultativement à la caisse de pension CIP, aux mêmes conditions que celles applicables aux employés de la Commune ; alternativement, pour ceux qui ne le souhaitent pas ou ne le peuvent pas, de recevoir, en sus de leur indemnité fixe et frais de représentation, l'équivalent de la part employeur, soit 18.5% de leur salaire annuel déduction faite du salaire coordonné, sous forme d'un versement annuel en capital ;
3. d'assurer les membres de la Municipalité contre les accidents professionnels et non professionnels ;
4. de financer cette mesure au moyen des liquidités courantes.



LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président :

Le Secrétaire :

  
Dominique Glur

  
Loïc Ansermoz

Froideville, le 7 octobre 2025